



Si vous n'arrivez pas à lire cette lettre, [cliquez ici](#)



Location immobilière, normes de construction, copropriété, réseaux de communication électronique, urbanisme...

Une importante réforme du monde du logement a eu lieu en 2018.

Ces mesures devaient répondre à trois axes :

- 1er axe : construire plus, mieux et moins cher,
- 2ème axe : répondre aux besoins de chacun et protéger les plus fragiles,
- 3ème axe : améliorer le cadre de vie.

L'Institut national de la consommation a décrypté quelques mesures issues de ce texte autour de plusieurs thèmes.

[Voir le dossier](#)

Institut National de la Consommation
18, rue Tiphaine 75015 Paris

Vous recevez ce message car vous vous êtes abonné à la lettre d'information du site de l'Institut national de la consommation ([mentions légales](#)). Vous pouvez mettre fin à ces envois en cliquant sur le lien de désabonnement situé au bas de ce mail. Vous pouvez exercer vos droits d'accès, de rectification, de limitation, de portabilité, d'opposition ou d'effacement de vos données en nous écrivant à l'adresse dpo@inc60.fr. A tout moment, vous pouvez introduire une réclamation auprès de la Cnil.

Si vous ne souhaitez plus recevoir de message de notre part, [cliquez ici](#).